

ÉCOLE DOCTORALE N°286  
École doctorale de l'École des hautes études  
en sciences sociales

ÉTABLISSEMENT  
Paris Sciences et Lettres - PSL

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 15/06/2018



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Isabelle Von Buelzingsloewen, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

**Experts :** Mme Stéphanie BERTRAND, Université de Lorraine  
Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès  
M. Eric GASPARI, Aix-Marseille Université  
M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine  
M. Vincent SIMOULIN, Université Toulouse - Jean Jaurès  
Mme Nathalie THERET, Université de Rennes 1

**Conseillère scientifique représentante du Hcéres :**

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale (ED) 286 est une école doctorale de très grande taille qui regroupe près de 1600 doctorants, soit 45 % des doctorants de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL). Elle s'organise en 13 « formations doctorales » et délivre pas moins de 31 mentions de doctorat (dont certaines comportent des options) qui relèvent de six sous-domaines du domaine Sciences humaines et sociales (SHS).

L'ED 286 est une école doctorale mono-établissement : tous les doctorants qui y sont formés sont inscrits à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS). En revanche un certain nombre de doctorants de l'EHESS relèvent d'autres écoles doctorales co-accréditées avec d'autres établissements, à Paris ou en province.

Les doctorants de l'ED 286 relèvent de 32 unités de recherche dont 27 Unités mixtes de recherche (UMR), une Unité mixte de service (UMS) et quatre Equipes d'accueil (EA) auxquelles sont rattachés 366 encadrants potentiels. Deux UMR sont implantées en province (une à Marseille et une à Lyon).

Les doctorants étrangers représentent plus de 50 % de l'ensemble des inscrits. En outre, un nombre important de thèses sont réalisées dans le cadre d'une cotutelle (236 en moyenne), ou d'une co-direction internationale.

Près de 90 % des doctorants inscrits dans l'ED 286 n'ont pas de financement spécifique pour leur thèse. La durée moyenne des thèses est de plus de six ans, et le nombre de thèses soutenues s'élève à environ 200 par an.

L'ED 286 est rattachée au collège doctoral de PSL depuis 2015. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EHESS, qui a pour le moment le statut de membre associé à PSL, a transféré la diplomation de son doctorat à PSL. Désormais les doctorants inscrits à l'EHESS se verront donc délivrer un doctorat PSL « préparé à l'EHESS ».

Le projet proposé correspond à un renouvellement à l'identique.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

##### • **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 286 est adossée à des unités de recherche réputées qui rassemblent des chercheurs d'une grande notoriété nationale et internationale. Le nombre de doctorants inscrits témoigne de sa grande attractivité scientifique, en France comme à l'étranger. L'ED compte en effet plus de 50 % de doctorants étrangers, sans toutefois que l'on sache quel est le pourcentage de ceux qui ont fait un master en France au préalable (à l'EHESS ou ailleurs), ni quel est le pourcentage de ceux qui se sont directement inscrits à l'EHESS en doctorat. L'EHESS est partie prenante de quatre programmes doctoraux internationaux diplômants et a mis en place 69 accords Erasmus+ pour la mobilité des doctorants, auxquels s'ajoutent une quarantaine d'accords bilatéraux. Grâce à la forte mobilité de ses chercheurs, qui ont tissé des liens forts avec des communautés scientifiques dans toutes les parties du globe, le nombre de doctorants inscrits dans le cadre d'une cotutelle de thèse est très élevé. Chaque année, 20 % des soutenances de thèses concernent des doctorants en cotutelle.

Dans sa version actuelle, le conseil de l'ED n'est pas conforme aux dispositions prévues par l'arrêté de mai 2016 mais il va être reconfiguré très prochainement, sa nouvelle composition ayant d'ores et déjà été votée par le Conseil d'administration (CA) de l'établissement. Du fait de sa taille, le fonctionnement de l'ED 286 est très spécifique. Il s'appuie en effet sur 13 « formations doctorales » - le terme prête malheureusement à confusion - disciplinaires ou thématiques, de tailles très différentes, qui favorisent non seulement la continuité entre les mentions de master et le doctorat, mais aussi l'interdisciplinarité. Les plus importantes en nombre sont celles d'anthropologie, d'histoire et de sociologie. Ces formations sont, pour certaines, adossées à plusieurs unités de recherche. Les directeurs de recherche de l'EHESS peuvent intervenir dans plusieurs formations mais

le dossier d'autoévaluation n'indique pas combien d'entre eux sont concernés. Douze des responsables de formations sont membres de droit du conseil de l'ED, le treizième ayant le statut d'invité permanent. La présence d'invités permanents, qui ne peuvent pas voter mais pèsent sur les débats, n'est pas sans poser problème. Toutes les unités de recherche ne sont en revanche pas représentées dans le conseil.

L'articulation de l'ED et des 13 « formations doctorales » n'est pas précisément définie. D'après la description qui en est faite dans le dossier d'autoévaluation, les « formations doctorales » sont dotées d'une forte autonomie. Si elles n'ont pas de budget propre, elles disposent d'un secrétariat alors que l'ED est faiblement dotée en personnel administratif (un ingénieur d'études et deux personnels de catégorie C qui sont également en charge d'organiser les soutenances de thèses) en dépit du nombre considérable de doctorants qui lui sont rattachés. On ne sait pas comment les responsables des « formations doctorales » sont choisis ni si ceux-ci s'appuient sur un bureau (ou sur un conseil). Les « formations doctorales » organisent leur propre journée d'accueil, en plus de la journée organisée par l'ED. Les auditions des candidats à un contrat doctoral sont également organisées dans le cadre des « formations doctorales ».

Les attributions du conseil de l'ED et du bureau, qui sont réunis très régulièrement, sont listées dans le dossier d'autoévaluation mais les comptes rendus des séances du conseil ne sont pas consultables sur le site de l'EHESS. Les doctorants se sont longtemps peu impliqués dans le conseil de l'ED mais, d'après la direction, de gros progrès ont été accomplis récemment.

L'ED 286 n'accueillant pas de doctorants extérieurs à l'EHESS, elle se confond avec l'établissement, comme en témoignent l'absence de site Internet propre (les informations sur le doctorat sont dispersées entre les différentes rubriques du site de l'EHESS) ou le fait que le directeur de l'ED soit membre de droit des instances principales de l'EHESS. De même, la nouvelle directrice de l'ED, nommée en décembre 2017 par le nouveau directeur de l'EHESS, est également vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante et devra donc faire face à une charge très lourde. Elle sera assistée par un chargé de mission qui aura vocation à la seconder dans ses tâches en matière de formation doctorale.

L'EHESS, en tant qu'établissement, est très impliquée dans le financement du doctorat. Outre des contrats doctoraux et une dizaine de bourses de fin de thèse, elle finance de façon substantielle la mobilité doctorale grâce à des bourses de cotutelle et des bourses de mobilité (dont l'attribution ne relève pas de l'ED), tout en dispensant des aides pour effectuer la collecte de données, des aides à la traduction, des aides à la reproduction de la thèse ; elle finance également la venue d'au moins un collègue étranger dans chaque jury de thèse. L'ED gère, quant à elle, 120 000 euros/an auxquels s'ajoutent 5 000 euros versés par PSL (diminués de 5 % de frais de gestion). Ce budget sert à financer les déplacements et le séjour des doctorants qui participent à des colloques ainsi que des journées d'études ou séminaires organisés par les doctorants.

## • Encadrement et formation des doctorants

L'ED ayant eu de grandes difficultés à faire appliquer l'obligation de réinscription annuelle aux doctorants les plus anciennement inscrits, le nombre de doctorants actuellement inscrits à l'EHESS n'est pas stabilisé comme en témoigne le fichier joint au dossier. L'obligation d'inscription des doctorants et le fait que cette inscription se fasse désormais via la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé) devraient permettre de normaliser rapidement la situation.

L'une des spécificités – et faiblesses – de l'ED est le faible nombre de doctorants accomplissant leur thèse avec un financement dédié (de l'ordre de 9 % pour les doctorants inscrits en première année). Les contrats doctoraux alloués par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'EHESS sont au nombre d'une vingtaine par an auxquels s'ajoutent des contrats issus de laboratoires d'excellence (Labex) ou d'ERC (Conseil européen de la recherche), des contrats région et des contrats ENS (Ecole Normale Supérieure) ainsi que de sept contrats fléchés vers l'EHESS par PSL et précédemment par la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Hautes Études Sorbonne Arts et Métiers - HESAM (moyenne sur cinq ans). Cet apport étant jugé insuffisant, l'établissement a pris la décision de financer dix contrats supplémentaires, ce qui représente un effort considérable. Les autres sources de financement sont peu nombreuses (seulement 16 conventions industrielles de formation par la recherche - CIFRE signées depuis 2012) en dépit de la création d'un fonds de dotation EHESS qui a vocation à stimuler les liens entre recherche et milieux socio-économiques, ces derniers n'étant pour le moment pas représentés dans le conseil de l'ED. Un certain nombre de doctorants étrangers ont des bourses de leur pays d'origine mais on ignore leur nombre et si le montant de ces bourses est suffisant pour vivre dans des conditions décentes. Comme de nombreuses ED en SHS, l'ED accueille par ailleurs de très nombreux doctorants salariés à temps plein (de l'ordre de 40 %). On ignore comment se financent tous les autres mais la mise en place du contrat individuel de formation devrait permettre de mieux connaître les conditions dans lesquelles ces doctorants réalisent leur thèse.

Un gros effort a par ailleurs été fait pour rationaliser la procédure de recrutement et de suivi des doctorants conformément à l'arrêté de mai 2016, et une charte des thèses a été adoptée en mars 2017 ; celle-ci a vocation à devenir le règlement intérieur de l'ED du fait du transfert du doctorat à PSL qui a rédigé sa propre charte. Des comités de thèse ont été mis en place avant l'arrêté de 2016 mais leur objectif était surtout scientifique. Ces comités ont ensuite été adaptés pour tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire mais, même s'il a été prévu un temps d'échange en dehors de la présence du directeur de thèse, le fait que ce dernier en fasse partie ne permet pas, comme le soulignent les doctorants, d'avoir une parole libre. De façon plus générale, cet effort de suivi paraît incompatible avec le fait que certains directeurs encadrent toujours un nombre beaucoup trop important de doctorants (plus de 30 d'entre eux en encadrent plus de dix, le maximum constaté étant de 25 doctorants pour un encadrant).

La durée moyenne des thèses, qui est supérieure à six ans, demeure trop élevée. C'est ce qui explique que le nombre de doctorants inscrits dans l'ED n'ait pas diminué contrairement à ce que l'on constate dans la grande majorité des ED de SHS alors même que le nombre de primo-inscrits est en recul. L'argument selon lequel les thèses en SHS demandent plus de temps que les thèses en sciences de l'ingénieur ou en sciences de la vie est certes recevable, à l'EHESS comme ailleurs, mais ne peut justifier des thèses interminables, soutenues au-delà de dix ans, voire bien davantage. Par ailleurs le taux d'abandon n'est pas connu et les éléments permettant de le calculer non plus. Le comité s'est étonné de voir la direction de l'ED défendre l'idée, dans son dossier d'autoévaluation, qu'une durée de thèse importante était une condition favorable pour assurer la bonne employabilité des docteurs, celle-ci permettant d'acquérir davantage de compétences et d'expériences. Le fait que l'année préparatoire au doctorat – une spécificité de l'EHESS – qui ne débouche sur aucun diplôme et qui avait initialement été conçue afin de permettre aux étudiants étrangers d'améliorer leur niveau en langue française avant de s'inscrire en doctorat, soit de plus en plus souvent utilisée par des étudiants souhaitant avancer dans leur projet de thèse avant de candidater à un contrat doctoral, n'est pas non plus sans poser problème dans la mesure où elle n'est pas diplômante mais implique le paiement de droits d'inscription.

Les doctorants de l'ED 286 ont accès à tous les séminaires organisés à l'EHESS, y compris ceux animés par les nombreux collègues étrangers invités par l'école. Ces séminaires, très ouverts à la pluridisciplinarité et aux enjeux sociétaux contemporains, constituent une offre particulièrement riche et attractive mais peu coordonnée, comme le soulignent les doctorants rencontrés. Les doctorants ne sont tenus que de suivre le séminaire de leur directeur de recherche. Il n'existe pas de parcours de formation qui comprendrait, entre autres, une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, rendue obligatoire par l'arrêté de mai 2016. Une majorité de doctorants ne voit pas l'intérêt de suivre certaines des formations professionnalisantes ou transversales proposées par le collège doctoral de PSL. En outre, et en dépit des efforts consentis par l'EHESS pour créer des missions d'enseignement, les perspectives de formation à la pédagogie sont réduites du fait de l'absence d'un premier cycle à l'EHESS. En revanche, les doctorants sont encouragés à participer à des ateliers transdisciplinaires ou à mettre en place des journées d'étude sur des thèmes d'actualité scientifique (8 journées ont ainsi été organisées en 2016).

Les doctorants étrangers peuvent trouver des informations et une aide au bureau d'accueil des étrangers. Mais celui-ci, qui s'occupe également de l'accueil des étudiants inscrits en master et des chercheurs étrangers, est débordé et ne suffit pas à répondre aux besoins (en particulier pour accomplir les formalités administratives liées au séjour sur le territoire français).

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Il est difficile de déterminer quel est le taux d'insertion professionnelle des jeunes docteurs formés au sein de l'ED de l'EHESS. En effet, le taux de réponse aux enquêtes mentionnées dans le rapport est très faible. Le taux d'insertion des docteurs de l'EHESS dans l'enseignement supérieur et dans les organismes de recherche est élevé mais les doctorants rencontrés par le comité Hcéres – en majorité des doctorants financés – ont dit ne pas être sensibilisés aux débouchés dans d'autres secteurs d'activité et sont très peu nombreux à suivre les formations dédiées organisées par le collège doctoral de PSL. Bien qu'il ait été réclamé par les représentants des doctorants au conseil de l'ED, il n'existe pas de bureau d'aide à l'insertion professionnelle qui pourrait développer des actions en faveur de la diversification des débouchés.

Le cas des jeunes docteurs étrangers mériterait une enquête approfondie. En effet il est dit qu'ils rentrent dans leur pays pour valoriser leur thèse mais aucune donnée précise ne permet de conforter cette hypothèse et la plupart de ceux entendus par le comité affirment qu'ils n'ont pas l'intention de quitter la France car ils n'ont pas de perspective professionnelle dans leur pays.

Grâce à son intégration au collège doctoral de PSL, l'ED 286 devrait pouvoir bénéficier, à l'avenir, d'enquêtes de suivi réalisées avec des outils fiables.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation et le projet sont peu documentés. Les modalités de réalisation de l'autoévaluation ne sont pas précisées ; on ne sait pas, notamment, si elle a fait l'objet d'une concertation avec le conseil de l'ED, les « formations doctorales », les unités de recherche et les doctorants. Le dossier ne prévoit pas d'évolutions majeures pour le prochain contrat et n'envisage pas la diminution du nombre de « formations doctorales » par exemple (ni, à terme, celle du nombre de doctorants). L'entretien avec la nouvelle direction de l'ED a cependant laissé entrevoir des perspectives d'évolution plus importantes. On peut postuler que le positionnement final de l'EHESS par rapport à PSL sera également un élément important dans l'évolution de l'ED.

## APPRÉCIATION GLOBALE

Le comité a constaté que les points forts et les points à améliorer étaient à peu de choses près les mêmes que ceux pointés lors de la précédente évaluation.

### • Points forts

- Adossement scientifique à des unités de recherche très attractives qui contribuent à la vie de l'ED.
- Investissement financier important de l'établissement dans l'accompagnement scientifique des doctorants.
- Forte ouverture internationale.
- Offre très riche et diversifiée de formations disciplinaires et pluridisciplinaires.
- Bonne insertion académique des jeunes docteurs pour autant que l'on puisse en juger au vu du faible taux de réponse aux enquêtes de suivi.
- Dynamique positive avec un effort très important de clarification et de formalisation des procédures.
- Efficacité et bienveillance de l'équipe administrative de l'ED.

### • Points faibles

- Données statistiques concernant l'ED peu fiables (nombre de doctorants, nombre d'abandons, nombre de doctorants étrangers financés, nombre de cotutelles, etc.).
- Encadrement collectif des doctorants insuffisant, ce qui génère chez nombre d'entre eux un sentiment d'isolement.
- Nombre de doctorants financés trop faible et financements insuffisamment diversifiés.
- Durée moyenne de la thèse trop longue et durée réellement excessive pour certaines thèses.
- Incitation des doctorants à suivre des formations doctorales transversales ou professionnalisantes insuffisante.
- Trop grande taille de l'ED qui entrave la fluidité de son fonctionnement ; la structuration de l'ED en 13 « formations doctorales » dotées d'une forte autonomie limite beaucoup les prérogatives de l'ED et de son conseil et crée des inégalités en termes de suivi doctoral.
- Politique d'insertion professionnelle hors milieu académique inexistante.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE ET DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Conforter la dimension collective de l'encadrement des doctorants et améliorer les procédures de résolution des conflits (comité de suivi).
- Mieux contrôler la durée des thèses.
- Prévenir les inégalités entre doctorants en limitant strictement le nombre de doctorants par encadrant.
- Poursuivre la politique de diversification des financements de thèse.
- Construire de véritables parcours de formation qui tiennent compte du projet scientifique et professionnel de chaque doctorant.
- Mettre en place des animations scientifiques pour l'ensemble des doctorants de l'ED afin de créer une synergie entre les « formations doctorales ».
- Améliorer l'accueil des doctorants internationaux pour se conformer aux ambitions internationales de l'école.

- Améliorer la visibilité du doctorat et de l'ED sur le site Internet de l'établissement en créant une rubrique spécifique.
- Améliorer le lien entre le master et le doctorat en généralisant l'organisation de journées d'information à destination des étudiants en master.
- Revoir la finalité de l'année pré-doctorale et préciser le statut juridique des étudiants inscrits.
- S'interroger sur la pertinence d'une seule ED compte tenu du nombre de doctorants et de mentions de doctorat délivrées.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris, le 4 mai 2018

*Le Président*

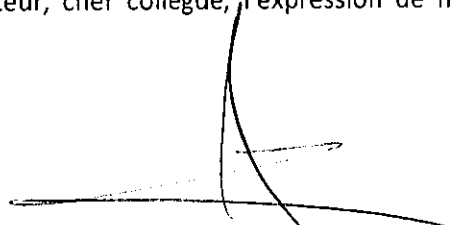
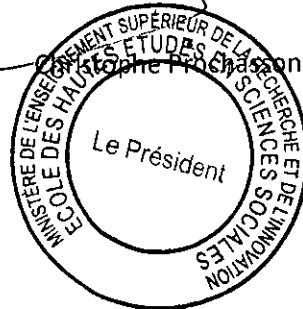
Monsieur Jean-Marc Geib  
Directeur  
Département d'évaluation des formations  
Hcéres  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

Objet : campagne  
d'accréditation vague D

Affaire suivie par :  
Céline Béraud  
Celine.beraud@ehess.fr

Monsieur le Directeur, cher collègue,  
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations formulées en réponse à l'évaluation de l'Ecole doctorale de l'Ehess par le Hcéres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

# OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (ED 286)

Campagne d'évaluation 2017-2018 – Vague D

## Données statistiques

Le comité d'expert relève dans son rapport un manque de fiabilité dans les données notamment en ce qui concerne l'origine académique des doctorants étrangers qui constituent plus de 50 % des effectifs de l'ED. Or, ces données sont connues et font l'objet d'un bilan statistique annuel des effectifs étudiants de l'établissement.

Indicateurs				Evolution de
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2014-2015 à 2016-2017
<b>Total inscrits doctorat</b>	1 691	1 722	1 723	0,0%
<b>Part d'étrangers</b>	53,3%	52,9%	51,8%	+2,2%
<b>Inscrits en 1<sup>ère</sup> année</b>	271	298	278	-13,1%
dont provenance extérieure Fr.	50	35	55	-27,5%
dont provenance extérieure Etr.	70	96	80	-23,1%
dont provenance EHESS	151	167	143	-0,7%
<b>Inscription en 2<sup>ème</sup> année</b>	277	256	274	-10,4%
<b>Inscription en 3<sup>ème</sup> année</b>	229	251	278	-23,9%
<b>Inscription en 4<sup>ème</sup> année et plus</b>	914	916	888	+20,1%
<b>Part de femmes</b>	53,8%	55,9%	57,1%	-3,8%

La collecte et le contrôle de la qualité des données sont, depuis 2012, au cœur des préoccupations de la Direction des enseignements et de la vie étudiante (Direction à laquelle est rattachée le service de l'ED) et donnent lieu à la production de 3 bilans annuels :

- Bilan des inscriptions administratives en doctorat
- Bilan enquête ED
- Rapport d'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs

Le développement du suivi des « alumnis », avec l'acquisition d'un logiciel dédié, permettra d'amplifier cet effort de qualité des données, qui ne se limiteront pas aux étudiants qui ont soutenu leur master ou doctorat, en lien avec les services de la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

Par ailleurs, le comité d'expert indique, dans son rapport, un taux de financement des primo-inscrits en doctorat « de l'ordre de 9 % ». Ce taux n'est que la part des contrats financés par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Le taux de doctorants en première année bénéficiant d'un financement dédié est de 20% sur la période considérée. D'autre part, les sources de

financement font l'objet de toute une partie du questionnaire sur l'insertion professionnelle des docteurs (qui a l'inconvénient de n'interroger que ceux qui ont soutenu). Il en ressort que 40,2% des docteurs de 2012 et 2013 avaient bénéficié d'un financement spécifique au doctorat, qu'il soit étranger ou français (le détail n'est effectivement pas connu). La durée de la thèse étant souvent longue, les sources de financement se modifient d'une année à l'autre, ce qui rend le suivi complexe au cours du doctorat.

#### REPARTITION DES DIFFERENTS FINANCEMENTS (DOCTEURS 2012 & 2013)

	Financement	Effectif	Répartition (en %)	Part en unique source de financement (en %)
<b>Financements en lien avec le doctorat</b>	Financement spécifique pour la réalisation du projet doctoral (contrat doctoral, CIFRE,...)	86	40,2	53,5
	Poste d'ATER	34	15,9	0,0
	Vacations ou missions complémentaires	38	17,8	5,3
	Bourses ponctuelles (prix, bourses aires culturelles, aides de laboratoire,...)	71	33,2	26,8
<b>Financements sans lien avec le doctorat</b>	Emploi en parallèle de la thèse	88	41,1	28,4
	Ressources personnelles	54	25,2	22,2
	Prêt	7	3,3	0,0
	Aide familiale	39	18,2	7,7
	Allocations sociales	29	13,6	3,4

## Insertion professionnelle

Le comité a jugé que le taux de retour aux enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes docteurs était insuffisant. Sur des enquêtes au long cours concernant des populations interrogées à 3 ans un taux de 50% n'est pas d'un point de vue statistique un taux de réponse faible. Plus de 400 docteurs sont interrogés et la population répondante est globalement représentative de la population enquêtée (ces informations ont été fournies dans les annexes au dossier de l'ED).

Or c'est précisément, l'analyse des données collectées lors des enquêtes sur l'insertion professionnelle des docteurs 2010, 2011, 2012 et 2013 qui ont permis de constater qu'une période plus longue consacrée au doctorat permettait, dans le domaine des sciences sociales à tout le moins, une meilleure insertion professionnelle. Le doctorat est une période d'expérience professionnelle, à mi-chemin entre les études et la carrière académique. Les docteurs plus jeunes, ayant une durée de thèse en moyenne moins longue, étaient moins nombreux que leurs homologues ayant une durée de thèse plus longue à accéder à un poste permanent dans l'enseignement supérieur et la recherche en France, et étaient au contraire plus nombreux sur des postes non permanents. Une période plus longue de doctorat permet d'étoffer un CV, par la

construction dans la durée de réseaux professionnels, par la participation à des colloques, par la publication d'articles.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme le comité d'expert dans son rapport, rien dans le rapport de l'ED 286 sur l'insertion professionnelle n'indique que les docteurs étrangers retournent dans leur pays d'origine « pour valoriser leur thèse ». Il y est précisé que 45,2% des souhaits géographiques d'insertion professionnelle (juste après la soutenance) concernent l'étranger, et qu'il s'agit d'un retour dans le pays d'origine dans la majorité des cas.

Quant à la situation réelle, seuls 39,2% des docteurs interrogés nous indiquent vivre à l'étranger au moment de l'enquête, 30,0% sont de nationalité française, 14,9% sont de nationalité étrangère vivant dans un pays différent de leur nationalité, 55,1% sont donc des étrangers de retour dans leur pays. 49,5% des docteurs interrogés nous indiquent vivre en France au moment de l'enquête, seuls 19,1% d'entre eux sont de nationalité étrangère. Le rapport a fait le choix de présenter l'insertion professionnelle globale quel que soit le pays, hormis pour les postes permanents dans l'enseignement supérieur et la recherche, car l'obtention d'un poste permanent à l'étranger semble s'effectuer plus facilement qu'en France, et les profils sont clairement différents, ce qui n'est pas le cas pour les autres postes.

Il semble donc peu pertinent de vouloir comparer la population de docteurs étrangers enquêtée 3 ans après la soutenance avec les éléments d'information collectés par le comité lors de l'audition des doctorants de l'ED dont la thèse est encore en cours en 2018.

Enfin, le comité dans son rapport indique que « Grâce à son intégration au collège doctoral de PSL, l'ED 286 devrait pouvoir bénéficier, à l'avenir, d'enquêtes de suivi réalisées avec des outils fiables ». Or les enquêtes sur l'insertion professionnelle sont désormais pilotées par le Ministère. A cet effet, il a mis en place un dispositif national d'enquête, qui permet d'interroger une cohorte sur deux sur leur insertion professionnelle trois ans après la soutenance. Le questionnaire concerne uniquement l'insertion professionnelle à 1 an et 3 ans, nous faisant perdre toutes les informations que nous obtenions avec le questionnaire de l'établissement, notamment sur le parcours avant et pendant le doctorat, ainsi que concernant les démarches de valorisation de la thèse et d'insertion professionnelle. Il n'y aura donc pas d'amélioration, et les modifications déjà en route ne viennent pas de PSL. Un questionnaire de remplacement concernant le parcours est à mettre en place, c'est ce que nous permettront en outre les enquêtes de suivi d' alumni évoquées plus haut.

## Gouvernance

Dans son rapport, le comité d'expert s'est interrogé sur l'articulation entre les formations doctorales et l'École doctorale et sur la capacité de l'ED à assurer son rôle de coordination eu égard au nombre d'inscrits (1600 doctorants). Il convient donc de rappeler ici ce qui avait été écrit dans le rapport de l'ED. La formation doctorale proposée à l'ED 286 procède de la conviction, qui caractérise l'EHESS dans son ensemble, que les sciences sociales forment un domaine étroitement articulé d'un point de vue épistémologique. La variété des champs disciplinaires constitutifs de l'École doctorale de l'EHESS a déterminé le mode de désignation et d'organisation de l'ED et de son Conseil. Les 13 formations doctorales constituent un relais organisationnel de l'ED. Sur les 26 membres que compte le conseil, treize représentent l'établissement et sont nommés par le Président de l'EHESS sur proposition du Conseil Scientifique. Ce sont les responsables des formations doctorales. Ces dernières permettent de structurer le maillage complexe sur lequel s'adosse l'activité de l'ED et drainent le potentiel d'encadrement et de recherche inséré dans les multiples composantes de l'établissement. Dans la période qui s'ouvre l'ED renforcera ses interactions avec les laboratoires d'accueil (acteur central de la formation du doctorant). La taille de l'ED n'est donc pas, en soi, un obstacle et son unité

procède d'un positionnement scientifique fort. Comme l'ont relevé les membres du comité d'expert c'est l'organisation qu'il convient de repenser. A cet effet, une évolution de l'organisation du service de l'Ecole doctorale a été amorcée s'inscrivant dans un plan, plus général, de réorganisation de la Direction des enseignements et de la vie étudiante. Notons également la création fin 2017 d'une charge de mission « École doctorale » auprès de la direction de l'ED.

## **Recrutement, encadrement et formation des doctorants**

Le comité d'expert s'est beaucoup interrogé sur la finalité de l'année préparatoire au doctorat (une année de transition entre le master et le doctorat). Sa vocation initiale est de permettre une remise à niveau en langue pour des étudiants internationaux ou d'une remise à niveau scientifique pour des étudiants provenant d'autres champs disciplinaires. Elle est aussi devenue une année de maturation du projet doctoral. C'est pour l'Ecole doctorale un outil précieux d'accompagnement de jeunes diplômés de master qui ont besoin avant de s'engager dans une thèse d'un temps de réflexion quant à la faisabilité de ce projet tant d'un point de vue scientifique que matériel. L'APD leur offre, un cadre privilégié puisqu'ils sont accompagnés par un enseignant-chercheur qui potentiellement prendra la direction de la thèse si le projet se concrétise. C'est une période qui est aussi mise à profit pour la recherche d'un financement.

L'EHESS consciente de l'insuffisance de la dotation Ministérielle en contrat doctoraux a, de nouveau, créé 10 nouveaux contrats prélevés sur son fond de roulement, pour la campagne de recrutement 2018. D'autre part, les discussions entre l'EHESS, l'Agence nationale Recherche et Technologie et le Fonds de dotation de l'EHESS continuent afin de développer les conventions individuelles de formation et recherche en SHS. Car le nombre de conventions CIFRE signées est, en effet, trop faibles au regard des compétences développées par les doctorants de l'ED. Démultiplier les doctorants financés en CIFRE est l'un des objectifs du projet de constitution d'un pôle prioritaire d'activités autour des partenariats et de la professionnalisation de la nouvelle équipe présidentielle de l'EHESS.

Par ailleurs, l'Ecole doctorale s'est emparée de la question du parcours doctoral, qui doit être appréhendée avec les directeurs d'unités. Ce sont en effet au sein des Centres que s'effectuent au quotidien la formation et l'avancement des doctorants. Un grand nombre d'activités de professionnalisation des doctorants y sont d'ailleurs menées, de façon adaptée aux profils des doctorants. Ils y acquièrent les compétences pour rentrer dans le champ académique (rédiger des projets, publier, communiquer, organiser des colloques, etc.) et déploient des compétences transposables hors du milieu académique. Cette dimension fera l'objet d'une attention toute particulière, à partir d'offres transversales variées dans ses modalités et ses objectifs. Le parcours de formation s'organisera en outre autour des questions d'éthique de la recherche, en conformité avec les obligations légales.

Elle s'est aussi emparée il y a quatre ans, de la question de la « collégialité de l'encadrement » en proposant la mise en place de comités de suivi dès 2014 . Ce dispositif a été progressivement généralisé à l'ensemble des doctorants depuis la rentrée 2016. Il permet au doctorant de faire le point sur l'avancement de ses travaux de recherche et de bénéficier de l'expertise supplémentaire d'au moins deux enseignants-chercheurs ou chercheurs, en dehors du directeur ou de la directrice de thèse. L'ED de l'EHESS a fait le choix de créer un comité de suivi dont la fonction principale est l'accompagnement scientifique car c'est l'une des dimensions où se nouent les situations de conflit. Le comité de thèse veille, par ailleurs, au bon déroulement de la formation doctorale, évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation. Pour que le comité de suivi puisse assurer son rôle de médiation, l'entretien se déroule en trois temps : le premier en présence de la direction de la thèse, le second entre le comité et le doctorant et le dernier entre la direction de la thèse et le comité de thèse.

D'autres relais de résolution du conflit existent à l'ED, la saisine du ou de la responsable de la formation doctorale, de la direction du laboratoire et de la direction de l'École doctorale qui assurent une médiation et apportent à chaque situation la réponse adaptée.

Lorsque cette médiation de premier recours n'est pas fructueuse la médiatrice de l'EHESS peut être sollicitée. Elle est à l'écoute notamment des étudiants et doctorants qui se trouvent en situation de conflit ou de tension au sein de l'institution et explore toutes les pistes permettant de faciliter le dialogue et la résolution du conflit.

Enfin, depuis 2016, l'établissement dispose d'une cellule de veille et de lutte contre le harcèlement sexuel dont la mission est d'écouter, d'informer et d'orienter les agents et étudiants se sentant victimes de harcèlement sexuel à l'EHESS.

Ces dispositifs font l'objet d'une communication par le biais du livret *Etudier à l'EHESS* remis à chaque étudiant à la rentrée universitaire. Ce livret est aussi disponible en ligne tout au long de l'année.

## Politique d'insertion professionnelle

Le doctorat doit se concevoir comme une expérience professionnelle, au sein du monde de la recherche et notamment des laboratoires. Dès lors, il conviendrait d'évoquer plutôt un processus de professionnalisation qu'une insertion en tant que telle. En ce sens, l'objectif de la nouvelle présidence consiste à déployer et rendre davantage visible un pôle prioritaire d'activités multiples en matière de professionnalisation et de partenariat. Un tel dispositif devrait offrir aux doctorants la possibilité de déployer des compétences transposables hors du milieu académique. Cette politique est mise en œuvre à partir d'acteurs menant déjà des formations, des séminaires ou des recherches avec des partenaires de la société civile et du monde socio-économique, comme le Fonds de la recherche de l'EHESS, l'OUSCIPO (Ouvroir des Sciences Sociales Potentielles), la Junior Entreprise de l'EHESS qui vient de se lancer, les Cercles de Formation et l'association des *Alumnis*. Le logiciel *Alumnforce* permettra, outre l'activation des relais d'anciens étudiants impliqués dans de multiples espaces académiques et surtout non académiques, de mettre à disposition une plateforme des offres d'emploi et de stages.

## Erreurs factuelles

Contrairement à ce qu'a indiqué le comité dans son rapport, l'École doctorale ne gère pas 65 000 € mais 120 000 € d'aides auxquels s'ajoutent 80 000 € par an destinés à couvrir les frais de déplacement des membres des jurys de soutenances.

1. Les aides à la mobilité des doctorants (appelées « aides culturelles ») attribuées chaque année à des doctorants souhaitant effectuer un terrain à l'étranger sur une durée de 3 et 12 semaines pour un budget de 70 000 euros.
2. Les aides à la professionnalisation, de 50 000 € annuels : Aides aux colloques internationaux, aides à la traduction, aides à la création de journées d'études, aides aux autres initiatives.

